

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1357

présenté par

Mme Tolmont, Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	3 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	3 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Nouvelle ligne de programme <i>(ligne nouvelle)</i>	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à prévoir une dotation informatique pour les directeurs d'école.

Un amendement des députés socialistes a permis, lors de l'examen de la proposition de loi sur les directeurs d'école en juin 2020, que l'Etat fournisse à tous les directeurs d'école les outils nécessaires à leur mission. Cet amendement en est la traduction. Il prévoit une enveloppe de 3 millions d'euros pour doter et former les directeurs d'écoles aux outils numériques.

Afin d'être recevable, cet amendement est gagé ainsi :

- il abonde de 3 millions d'euros, en AE et CP, l'action 04 – Formation des personnels enseignants du programme 140 "Enseignement scolaire public du 1er degrés"
- il diminue de 3 millions d'euros, en AE et CP, l'action 02 – Évaluation et contrôle du programme 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale ».